

Département des Pyrénées-  
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	17
Date de convocation 24 août 2022		

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, M. TIRCAZES S. BAUDY, V. BERGES, C. BOISSIERE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

**Absents excusés** : H. BERNADET (pouvoir à T. BEUGNIES), F. COUDURE (pouvoir à M. TIRCAZES), S. DAUBE (pouvoir à C. HIALE), A. POUBLAN (pouvoir à S. BONNASSIOLLE), F. SUBIAS (pouvoir à F. GOMMY)

Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance

N°2022/39

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FETES**

M. le Maire expose la demande qui est faite par le comité des fêtes de leur accorder une subvention exceptionnelle pour l'année 2022 d'un montant de 1500€.

Il rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la Montardon.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 1500€ à titre exceptionnelle

PRECISE que cette somme sera prélevée sur le chapitre fêtes et cérémonie

Votants : 17

Pour : 17

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403998-20220830-2022\_39-DE

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE

